

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUIN 2022

Présents : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Jean-François Douce, Valérie Boucheret, Nadine Durand, Davy Maymont, Nadine Paget, Maïder Gager,

Absents : Marc Terret, (procuration à Didier Chassain), Jean-Luc Bardot, Danielle Lisa , Julie Piet, Laetitia Ferreira (procuration à Jérôme Giboin)

Secrétaire de séance : Nadine Paget

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

Approbation des comptes rendus des dernières réunions du 05/05/2022 et du 19/05/2022 : il n'y a pas de remarques, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

A DEBATTRE

DECISION MODIFICATIVE N°1 : Monsieur le Maire explique que sur le Budget Commune Investissement Dépenses, il n'avait pas été prévu de somme à l'opération 109 Restaurant L'Alambic. Or, il a fallu dernièrement changer le réfrigérateur de la cantine. Il propose donc de prendre 2 000 € sur le chapitre « Dépenses Imprévues » pour les affecter à l'opération 109 « Restaurant l'alambic ».

APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits, sur le budget Dépenses d'Investissement de l'exercice 2022, de la façon suivante :

- **CREDITS A OUVRIR :**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	109	Restaurant l'Alambic autres immobilisations corporelles	+ 2 000,00

- **CREDITS A REDUIRE :**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	20	OPFI	Dépenses imprévues	- 2 000,00

CREATION DE 3 RALENTISSEURS A BONNAT : Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est engagée dans la volonté de lutter contre la vitesse excessive des véhicules dans la traversée de ses villages. Mr Jérôme Giboin, adjoint, en charge de ce dossier rappelle qu'il a été décidé de faire réaliser 3 ralentisseurs dans la traversée de Bonnat. La demande de subvention a été déposée au Conseil Départemental dans le cadre des « Amendes de polices ». Il rappelle l'estimation des travaux, faite par le Conseil Départemental, s'élevant à 10 630,00 € HT. IL précise que sur les 3 entreprises contactées pour faire un devis, seules deux ont répondu : Eiffage Route pour un montant de 19 367,00 € HT et Colas pour un montant de 11 940,00 € HT. Il s'agit donc de choisir entre les deux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De retenir l'entreprise COLAS pour exécuter ces travaux pour un montant de 11 940,00 € HT
- et d'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ELECTIONS LEGISLATIVES : APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DES TOURS DE GARDES SUIVANTS :

12 Juin 2022 : 1er tour : tableau de garde :

HORAIRES	MEMBRES		
8h - 10h	Valérie	Julie	Didier
10h - 12h	Davy	Danielle	Didier
12h - 14h	Brigitte	Jérôme	Didier
14h - 16h	Nadine D.	Nadine P.	Didier
16h - 18h	Jean-Luc	Jean-François	Didier

Scrutateurs : Pâquerette Jay, Jean Roux, Carlos Rodrigues et Marie-Sarah Hinderchied.

19 Juin 2022 : 2ème tour : tableau de garde :

HORAIRES	MEMBRES		
8h - 10h	Valérie	Brigitte	Didier
10h - 12h	Nadine D.	Laetitia - Nadine P.	Didier
12h - 14h	Maïder	Julie	Didier
14h - 16h	Davy	Danielle	Didier
16h - 18h	Jean-Luc - Jérôme	Jean-François	Didier

Scrutateurs : Pâquerette Jay, Jean Roux, Carlos Rodrigues et Marie-Sarah Hinderchied.

EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE PAR UNE LIGNE DE TRESORERIE : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune risque de manquer de trésorerie vu que les

acomptes de subventions attendues pour aider à financer la nouvelle station d'épuration n'ont pas encore été versés. Il préconise donc de demander une avance de trésorerie au Crédit Agricole de 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- De demander une ligne de trésorerie au Crédit Agricole pour un montant de 60 000 €
- et d'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FESTIVITES : Mr le Maire propose d'organiser en Janvier 2023 les « Vœux du Maire » où toute la population serait invitée. Ce serait aussi l'occasion de mettre en valeur les sociétés communales et de présenter les nouveaux habitants. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de fixer le « Repas des anciens » le troisième dimanche de Décembre et la cérémonie « Les vœux du Maire » au deuxième dimanche de Janvier à 11h.**

SECRETAIRE DE MAIRIE : Monsieur le Maire annonce que pour le poste qui est ouvert jusqu'au 20 Juin, il y a déjà des candidatures intéressantes. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide du calendrier suivant :**

- Premier tri des candidats par la Commission RH le Jeudi 23 Juin
- Entretien les 29 et 30 Juin avec la commission RH
- Choix par le Conseil du (de la) nouveau (nouvelle) secrétaire à la réunion du 7 juillet.

Il est aussi décidé de prévenir les candidats(es) pour un éventuel entretien.

CHEMINS DE RANDONNEE : Brigitte fait le compte-rendu de la réunion avec la Fédération Française des Randonnées. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide de créer 3 chemins balisés partant tous de la place de l'église, un de 4km, un de 8km et un chemin allant rejoindre la Voie Verte au bord de la rivière Allier. Il faut donc 2 panneaux explicatifs , un, place de l'église avec les 3 chemins dessinés et un panneau sur la Voie Verte indiquant le chemin pour aller au bourg de MONS. La FFR va nous faire un devis pour le balisage et la publication de ces 3 chemins. Il est aussi décidé de rencontrer les élus de THURET qui ont dernièrement établi un projet similaire.**

EGLISE : Tous les travaux que pouvaient faire les employés communaux sont terminés et Maïder, au nom des paroissiens, tient à féliciter Anthony et Raphaël, pour leur implication. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide qu'il faudra à l'automne demander des devis à des plâtriers-peintres pour finir la restauration du plafond et monter un dossier de demande de subventions pour 2023.**

LOCATION SALLE POLYVALENTE : Mr le Maire demande que le Conseil, se prononce sur un prix d'une location de la salle pour une manifestation à but non lucratif (ex : assemblée générale d'une association extérieure). APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL, décide d'offrir gratuitement la salle pour ce type de manifestation, laissant le choix à l'association de faire un don au CCAS.

INFORMATIONS

RESTAURANT L'ALAMBIC : LOYER : Mr le Maire explique que le remboursement par la commune sous forme de loyers gratuits des achats effectués par la SARL L'Alambic SEGUIN Julien et Céline, achats qui étoffent le fonds de commerce, est arrivé à son terme, selon la convention passée. Il annonce donc que les gérants paieront le loyer de 450 € à partir du 1^{er} Juillet 2022.

STATION : Pour ce qui est de l'alimentation électrique, les gaines sont passées, il reste les branchements à faire et à poser le compteur. Il reste également à installer le compteur d'eau, les tuyaux étant posés. Les roseaux ne seront plantés qu'ensuite.

ENFOUISSEMENT RESEAUX Rue des Ferrats : une réunion préparatoire aux travaux est prévue Mardi 7 Juin sur place à 14h avec le SIEG et Télécom

PISCINE INTERCOMMUNALE : Mr le Maire résume les dernières décisions de Plaine Limagne concernant la future piscine. Les élus ont décidé de ne pas participer à la rénovation de la piscine de Gannat mais de construire une piscine sur le territoire de notre communauté de communes. Un bureau d'études continue de travailler sur ce sujet.

RESEAU D'EAU POTABLE : Jérôme se charge de demander à SEMERAP l'état de nos réseaux afin de voir si des conduites vétustes sont à changer.

MARIAGES : Mr le Maire rappelle que les adjoints et conseillers peuvent célébrer des mariages et incite chacun à le faire

PROCHAINE REUNION : Jeudi 7 juillet 2022

Ont signé les membres présents